



BULLETIN d'ADHESION

S.N.M.V.L. 2011

ZA du Goutier - 73470 NOVALAISE - Tél 04 79 28 96 41 ou 06 99 12 73 62

Adresse d'envoi :

Adhérent:

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse été :	<input type="text"/>		
Adresse hiver :	<input type="text"/>		
Tél. été :	<input type="text"/>	Portable :	<input type="text"/>
Tél. hiver :	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>	e-m@il :	<input type="text"/>
Statut :	<input type="checkbox"/> Indépendant	N° BEES :	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Autre	N° SIRET :	<input type="text"/>
	Préciser : <input type="text"/>		

Structure

Nom de l'école :	<input type="text"/>	Nom du DTE :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Téléphone :	<input type="text"/>	e-m@il :	<input type="text"/>
Fax :	<input type="text"/>	site WEB :	<input type="text"/>

Montant adhésion

• En tant que **BE**, je bénéficie d'une remise exceptionnelle en 2011 de 25€ et joins un chèque de **110€** à l'ordre du SNMVL, (au lieu de 135€)

OU, • En tant que **BE, licencié 2011 à la FFVL**, je profite du tarif préférentiel 2011 et déduis le montant de ma licence fédérale (50€) de ma cotisation syndicale. Je joins un chèque de **85 €** à l'ordre du SNMVL.
J'indique le numéro de ma Licence ffvl n°

OU • En tant **qu'EM**, je joins un chèque de **35 €** à l'ordre du SNMVL, (Pour info, examen final prévu en :.....)

Je suis assurée par l'intermédiaire du contrat de la FFVL, pour bénéficier du tarif 2011 préférentiel je joins une photocopie de mon attestation d'assurance R.C. professionnelle FFVL 2011

Si je ne m'assure pas par l'intermédiaire des contrats proposés ci-joints, j'envoie une photocopie de mon attestation d'assurance R.C. professionnelle 2011

• En tant que responsable de structure, je verse une cotisation volontaire de € afin de soutenir les actions du SNMVL,

Fait à :

Le :

Signature :

• INFORMATIQUE & LIBERTE

[case cochée = je ne désire pas que mon adresse soit communiquée (loi 78-17 du 6/1/78 Art.27)]

Toute personne désirant soutenir le SNMVL peut être membre bienfaiteur en versant une cotisation volontaire minimale de 50 €